



Déclaration liminaire SNUipp.FSU65 – CAPD du 14 septembre 2012

**Monsieur le Directeur Académique,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs,**

Les nombreux petits arrangements qui ont jalonné la gestion des personnels lors des opérations du mouvement 2012, ont eu des conséquences désastreuses sur l'état d'esprit de nombreux collègues.

Le SNUipp.FSU65 considère que les solutions décidées unilatéralement par vos services pour résoudre nombre de situations, loin de "rassurer un maximum de collègues sur leur affectation avant l'été" pour reprendre vos propos, ont créé de fortes tensions et installé un climat de suspicion légitime.

Le règlement, notamment, de la situation à l'école Jean Moulin ou à Urac a engendré quantité de dommages collatéraux sur lesquels nous ne reviendrons pas ici. Nous tenons à votre disposition l'inventaire complet des « sorties de route » en chaîne qu'ont provoquées certaines de vos décisions.

Que doivent conclure les collègues de pareille dérégulation : qu'il suffit désormais, pour se soustraire aux règles, d'envoyer un courrier, de solliciter une audience, de courir un peu plus vite que les autres dans les couloirs et les antichambres ?

Que reste-t-il de l'égalité de traitement auquel tout fonctionnaire peut prétendre. Egalité de traitement pensée et voulue, rappelons-le, pour que le fonctionnaire puisse se consacrer sereinement à sa mission.

Les enseignants n'ont-ils pas assez de préoccupations ? Est-il besoin de rajouter aux inquiétudes quotidiennes liées à la réussite des enfants qui leur sont confiés, la nécessité d'intriguer pour tirer son épingle du jeu ?

Cette dérégulation engendre un profond sentiment d'injustice et de démoralisation chez l'immense majorité des collègues.

Rajoutons que vous n'avez pas toujours fait preuve d'autant de souplesse et de bienveillance dans l'écoute des personnels.

Cette année, vous donnez droit à des requêtes ayant des conséquences sur l'affectation d'autres collègues. Ces modifications découlent directement pour certaines, de la diffusion à tous les personnels des propositions d'affectation avant la tenue de la CAPD, diffusion que nous condamnons depuis qu'elle a été décrétée par le ministère.

Le mouvement 2012 constitue un cas d'espèce : jamais nous n'avions connu dans notre département autant de collègues n'arrivant pas sur le poste que les règles en vigueur leur auraient permis d'obtenir. Triste record !

Nous ne contestons pas le fait que certaines règles construites et adoptées paritairement nécessitent des modifications au vu des évolutions des missions et des moyens. Nous ne sommes pas opposés au fait de les revoir et de les adapter. Mais ces révisions et ces adaptations doivent se faire dans le respect du paritarisme, en concertation avec les représentants des personnels, et ceci de façon officielle.

Elles ne doivent pas faire l'objet de modifications au cas par cas et dans l'urgence.

A l'instar des lois, les conventions formées entre l'administration et ses personnels par l'intermédiaire des représentants qu'ils ont élus ne sont pas à géométrie variable.

On ne peut leur opposer, pour s'en affranchir, le principe de commodité, ou celui de l'intérêt particulier des individus ou celui de l'intérêt du système. Dès lors qu'elles sont

actées, elles doivent être exécutées de bonne foi, dans un souci de transparence et d'équité et si, comme il arrive parfois, une situation impose qu'on y déroge, cette dérogation doit être discutée, argumentée et motivée devant les personnels via leurs représentants.

C'est pourquoi, nous vous redemandons la réunion rapide d'un groupe de travail afin de remettre à plat les règles qui régissent le mouvement des personnels et décider des ajustements nécessaires. Ce travail de réflexion devra déboucher sur un document officiel qui vaudra engagement des parties à le respecter.

Par ailleurs, nous tenons à dénoncer les difficultés qu'ont rencontrées les représentants des personnels dans l'exercice de leur mandat de défense des droits de ces mêmes personnels. Le délai de communication des documents de travail préparatoires aux diverses instances a été à chaque fois abusivement court, empêchant par là même un véritable contrôle de la validité des propositions de l'administration et privant aussi les représentants du temps nécessaire pour proposer des solutions alternatives, solutions alternatives qui auraient parfois évité à l'administration de s'embourber dans des erreurs en chaîne.

Nous connaissons les difficultés qu'ont connues vos services l'an passé, confrontés qu'ils étaient à un manque de personnel indépendant de leur volonté. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir veiller à leur réorganisation interne afin que chacun puisse travailler dans de bonnes conditions.

Cependant, les conséquences de ces difficultés structurelles ne sont pas les plus préoccupantes.

En effet, le SNUipp considère qu'une dérive très grave s'est amorcée l'an passé.

Alors que des groupes de travail avaient abouti à des décisions consensuelles, ces décisions ont fait l'objet de modifications unilatérales de votre part, un simulacre de consultation se mettant alors en œuvre par voie de messages électroniques.

D'autre part concernant les INEAT prononcés pour notre département, vous avez décidé de passer outre la position unanime des délégués des personnels lors de la CAPD du 24 mai 2012. D'autre part, la surcharge de travail du service de médecine de prévention du rectorat, a fait que certains avis du médecin sont arrivés trop tard pour la prise en compte de celui-ci dans le classement des collègues concernés.

Le SNUipp.FSU65 considère que tous les collègues n'ont pas été traités équitablement.

Le SNUipp.FSU65 demande donc la réunion d'un groupe de travail pour revoir les modalités d'examen et de classement de ces demandes.

Pour finir, le SNUipp.FSU65 rappelle que la concertation paritaire ne peut faire l'économie de rencontres autour d'une table. L'échange de courriels ne peut en aucun cas se substituer à un débat en bonne et due forme.

Il n'est pas acceptable que nous revivions une année comme celle qui vient de s'écouler.

Il en va du respect dû aux personnels.

Et comme vous le savez, il n'y a pas de respect ; il n'y a que des preuves de respect.

roselyne bergé-sarthou, magali laborde, joëlle noguère et pierre torres
pour le SNUipp.FSU65

